SMTD Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 26 Mai 2021** à 18h00 Salle des fêtes Henri Martel – Rue Louis Aragon à Lewarde que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : **45**
Présents : (titulaires et suppléants) 31
Absents : 9
Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 30
Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Salvatore DE CESARE - Frédéric DELANNOY - Lionel FONTAINE - Rodrigue LEBLAN - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Jean-Julien QUENNESSON - Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.
Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI –Christophe BLERVACQUE - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Christophe DUMONT - Alain DUPONT – Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Claudine PARNETZKI - Robert STRZELECKI -

Etaient présents (délégués suppléants) : 1
Pour DOUAISIS AGGLO : Edith BARBIEUX suppléante de Gilles BARBIEUX.

Etaient présents par procuration : 5
Pour la CCCO : Marc DELECLUSE donne pouvoir à Frédéric DELANNOY.
Pour DOUAISIS AGGLO : Philippe ROSZYK donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Arnaud PIESSET donne pouvoir à Pascal PRUVOST - Maryline LUCAS donne pouvoir à Julien QUENNESSON - Christophe CHARLES donne pouvoir à Robert STRZELECKI.

Etaient absents et excusés : 9
Pour la CCCO : Alain PAKOSZ.
Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Lisiane DUBUS - Thierry FAIDHERBE - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Jamila MEKKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

OBJET : PROVISION CONSTITUEE ET REPRISE AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU SMTD

Monsieur DUMONT indique que conformément au principe comptable de prudence et en application de l'article R.2321-2 du CGCT, le Comité Syndical à constituer lors de sa séance en date du 10 mars 2021 des provisions pour chaque risque susceptible de conduire la collectivité à verser une somme d'argent significative.

A notamment été constituée la nouvelle provision au budget annexe suivante :

Libelle	Dossier	Montant	Justificatif
Litige INGEROP	Marchés publics n°2008-44 et 2009-91	**574 000 €** correspondant au ¼ du montant du mémoire en réclamation de l'entreprise	Requête 1802485 TA de Lille

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 19 Mai 2021.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver à l'occasion du budget supplémentaire, le fait de compléter de 1.326.000€ cette provision l'arrêtant donc ainsi :

Libelle	Dossier	Montant	Justificatif
Litige INGEROP	Marchés publics n°2008-44 et 2009-91	**1.900.000 €**	Requête 1802485 TA de Lille

L'inscription des provisions peut être semi-budgétaire (procédure de droit commun) ou budgétaire (procédure optionnelle nécessitant une délibération spécifique). Le SMTD applique la procédure de droit commun à l'ensemble de ses budgets.

Le Comité après avoir délibéré
Nombre d'inscrits : 45
Nombre de votants : 36
Suffrage exprimé : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstention : 0

APPROUVE à l'occasion du budget supplémentaire, le fait de compléter de 1.326.000€ la provision.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO